

Islam : qui dit esclaves sexuelles dit aussi prostitution, par Philippe Jallade

écrit par Philippe Jallade | 5 novembre 2013



Qui dit esclaves sexuelles dit aussi prostitution.

Là, le coran, qui veut souvent se donner des airs « propre-sur-lui-et-tout-et-tout », a prévu un truc qui a l'air sympa et honnête, surtout dans les traductions, faites de plus en plus pour les couillons. Sur la base d'un verset, on va vous raconter en effet que le coran interdit aux musulmans de prostituer leurs esclaves.

Sourate 24 verset 33, seconde moitié : « ... Et dans votre recherche des profits passagers de la vie présente, ne contraignez pas vos femmes esclaves à la prostitution, si elles veulent rester chastes. Si on les y contraint, Allah leur accorde après qu'elles aient été contraintes, son pardon et sa miséricorde. » (Traduction Hamidullah).

Traduction Kasimirski (originale de 1865 car dans l'édition Flammarion/Mohammed Arkoun ce verset est falsifié) : « Ne forcez point vos servantes à se prostituer pour vous procurer des biens passagers de ce monde, si elles désirent garder leur pudicité. Si quelqu'un les y forçait, Dieu leur pardonnerait à

cause de la contrainte ; il est indulgent et compatissant. »
Or dans le coran, une interdiction est désignée par « haram » (illicite) ; cette interdiction est absente de ce verset 24 :33 (texte arabe). Et selon la « théologie » islamique, ce qui n'est pas explicitement « haram » est autorisé, « halal » (licite).

En outre, mettons ici à profit, opportunément, les ressources d'un Youssouf Qaradawi, dans un discours ancien sur un autre sujet (l'excision) : « ... que signifie cette injonction prophétique : une obligation ? une recommandation ? ou bien un conseil ? À mon sens, l'impératif a valeur de conseil dans ce genre de question, il ne signifie ni obligation ni recommandation, car il vise à organiser un sujet mondain, et à réaliser un intérêt humain ... »

Un grand merci à Youssouf Qaradawi, grand apôtre des Frères musulmans, de nous permettre de comprendre les ressources de la dialectique islamique, quitte à en faire attraper une jaunisse à son éphèbe Tariq Ramadan.

La prostitution des esclaves, malgré les apparences, est donc autorisée. Ce verset, tout au plus, conseille de ne pas le faire. Et, dans la foulée, est aussi permis le proxénétisme qui va de pair.

Comment comprendre que sous nos cieux les proxénètes sont plutôt des « Vladimirs » ?

Autre chose : que les converties en prennent bonne note ici - ailleurs, personne ne leur dira-, le statut de musulman(e) n'empêche pas d'être esclave, comme il ressort d'autres versets du coran. Faut-il vous faire un dessin Mesdames ?

Remarque accessoire : « ... si elles veulent rester chastes » (Kasimirski traduit par : « si elles veulent garder leur pudicité »). Cet apparent souci de chasteté dans ce verset est singulier alors même que dès l'instant où elles tombent aux mains des musulmans, les femmes sont leurs esclaves sexuelles, donc sont violées et/ou vendues puis violées, même si elles sont déjà mariées.

Philippe Jallade

P.S.

Deux compléments :

1 – Dans le coran, les transgresseurs aux ordres d'Allah sont toujours punis/menacés des pires châtiments ; or rien de tel n'apparaît dans ce verset 24 :33 à l'encontre des musulmans qui prostituent leurs esclaves, ce qui confirme que prostituer les esclaves n'est pas interdit, donc autorisé.

Les proxénètes ne sont pas même traités de « pervers » (fâsiqûn), qualificatif utilisé ailleurs dans le coran à trente-sept reprises.

Au verset 4 de cette même sourate, par exemple, des musulmans sont traités de « pervers » pour moins que cela : « Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire

par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers», mais d'ailleurs le verset suivant enchaîne par : « à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et se réforment, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux ».

Nul besoin donc pour les proxénètes de songer à (faire semblant de) se repentir, à se réformer, car Allah ne les considère pas comme « pervers ».

2 – Il y a néanmoins dans ce verset des gens coupables : les esclaves que les hommes ont forcé à se prostituer. Mais comme elles ont été forcées, Allah leur accordera son pardon et sa miséricorde.

Grandiose, l'islam.